

Conditions Générales d'utilisation 2026 – Billetterie Grand Public

Festival de la Fiction – La Rochelle, du 15 au 20 septembre 2026

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») régissent l'utilisation de la plateforme de billetterie et l'utilisation des billets séances délivrés par l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DE LA FICTION, association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé au 31 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, immatriculée sous le SIRET 422 299 586 00061, TVA intracommunautaire : FR06422299586 (ci-après « l'Organisateur »).

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») régissent exclusivement la commande de billets proposée dans le cadre du Festival de la Fiction (ci-après « le Festival » ou « l'Organisateur »), via le site officiel <https://www.festival-fictiontv.com/fr> (ci-après « le Site »), et sa plateforme de billetterie dédiée, accessible à l'adresse <https://festival-fictiontv.com/fr/schedule> (ci-après « la Plateforme »).

Est désignée comme Participant ou Grand Public toute personne disposant d'un billet émis par l'Organisateur, et comme Utilisateur toute personne qui effectue une commande ou accède au Site ou à la Plateforme.

Les présentes CGU ne concernent que l'accès des participants ayant recours à la plateforme. Elles ne s'appliquent en aucun cas aux activités des accrédités professionnels (projections et/ou événements professionnels), qui font l'objet de modalités distinctes.

La finalisation d'une commande par l'Utilisateur vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation, sans réserve.

ARTICLE 2 – ACCÈS AUX SÉANCES

Le Festival accueille deux types de public :

- Professionnels accrédités, invités, équipes en compétition : priorité d'accès aux séances, dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
- Grand Public : accès possible à certaines séances grâce à la réservation en ligne, dans la limite des places disponibles.

L'accès aux salles s'effectue dans l'ordre suivant :

1. Accrédités professionnels et invités (dans l'ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles).
2. Porteurs de billets (dans l'ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles)
3. Personnes sans billet (dans l'ordre d'arrivée, et si des places sont encore libres en salle).

Le billet donne uniquement une priorité d'accès sur les personnes sans billet, selon l'ordre ci-dessus et **ne garantit pas une place** si la capacité maximale de la salle est atteinte.

La billetterie Grand Public du Festival étant intégralement gratuite, **aucun remboursement ni prise en charge de frais annexes (transport, hébergement, etc.) ne pourra être exigé** en cas de salle complète ou de refus d'accès.

Nous recommandons d'arriver au plus tard 20 min avant le début de la séance.

En cas de retard, par respect pour le public présent et les équipes, l'accès à la salle pourra être refusé.

ARTICLE 3 – MODALITÉ DE RÉSERVATION

La commande des billets s'effectue exclusivement en ligne via le site dédié : <https://festival-fictiontv.com/fr/schedule>

La billetterie du Festival est **intégralement gratuite**, toute revente est **formellement interdite**. Seuls les billets émis par la billetterie officielle sont valables pour l'accès aux séances. Toute réservation par des canaux non-officiels (Le Bon Coin, Facebook, Instagram, etc) **ne garantit pas** l'authenticité des billets émis.

Les billets ne sont pas nominatifs : aucun contrôle d'identité ne sera effectué lors des entrées en salle.

Chaque commande est limitée à **4 billets maximum par séance**.

En cas d'empêchement, l'annulation du ou des billets est possible directement sur la plateforme de billetterie. Tout billet annulé est immédiatement remis à disposition sur la billetterie, permettant à d'autres spectateurs d'en bénéficier.

ARTICLE 4 – CONTRÔLE DES BILLETS

Les billets sont contrôlés par les équipes du Festival (hôtes, hôtesse, bénévoles ou responsables de salles) au moment de l'entrée en salle.

La présentation d'un billet au format numérique ou papier est obligatoire. Le billet présenté doit être **lisible** et émis par la billetterie officielle du Festival.

En l'absence de présentation d'un billet valide, le Festival se garde le droit de rediriger le Participant vers la file d'attente « Sans billet ».

Le Festival se garde le droit de refuser l'accès en cas de présentation d'un billet illisible, endommagé ou invalide.

ARTICLE 5 – COMPORTEMENT ET SÉCURITÉ

Le Participant s'engage à adopter en toutes circonstances un comportement respectueux envers les autres participants, le public et les équipes du Festival.

Tout comportement discriminatoire, violent ou jugé inapproprié par l'organisation pourra entraîner l'exclusion immédiate du Festival.

Le Participant s'engage également à respecter toutes les consignes données par les équipes du Festival, y compris celles liées à la sécurité.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les séances : il doit être éteint ou réglé en **mode silencieux sans vibreur** dès l'entrée dans les salles des projections ou des événements.

Toute captation photo ou vidéo est strictement interdite **dès le démarrage** des projections (séries, films) ainsi que lors des événements professionnels (pitches, masterclass, conférences, etc.).

Les œuvres projetées pendant le Festival sont protégées par le droit d'auteur. Il est interdit de les enregistrer, diffuser ou reproduire sans autorisation. **Toute violation pourra donner lieu à des poursuites.**

ARTICLE 6 – DROIT À L'IMAGE

Par la commande d'un ou plusieurs billets, chaque participant autorise l'Organisateur et la presse présente à capter son image et celle de ses éventuels accompagnants dans le cadre de sa participation au Festival, et à la diffuser dans le cadre de sa promotion (durée : 10 ans, tous supports, monde entier).

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont récoltées par le Festival via les informations renseignées via la Plateforme.

Ces données sont exclusivement utilisées pour :

- La gestion des réservations,
- La communication de tout éventuel changement de programme,
- L'envoi des newsletters du Festival (avec possibilité de se désinscrire à tout moment),
- Établissement de statistiques de fréquentation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD », chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés en envoyant un courriel à l'adresse suivante : festival@festivalfictiontv.com.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée de la durée de prescription légale (5 ans), sauf demande de suppression anticipée.

ARTICLE 8 – MODIFICATION OU ANNULATION D’UNE SÉANCE

8.1 – Annulation par l’Organisateur

En cas d’annulation totale de l’événement pour cause de force majeure*, l’Organisateur ne sera en aucun cas tenu de rembourser les frais engagés par le Participant pour sa participation (tels que, à titre non exhaustif, transport, hébergement, restauration).

8.1 – Modification de la programmation

Le Festival se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, le programme des événements, la présence des intervenants, les horaires ou toute autre composante liée à l’organisation, en raison de contraintes internes, externes ou de cas de force majeure*.

En conséquence, l’Organisateur ne sera en aucun cas tenu de rembourser les frais engagés par le Participant pour sa participation (tels que, à titre non exhaustif, transport, hébergement, restauration) en cas de modification portant sur les contenus, les horaires, les intervenants, ou le déroulement de la programmation.

**Sont considérés comme cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, incluant notamment : guerre, attentat, grève, émeute, catastrophe naturelle, incendie, inondation, pandémie, décision administrative empêchant le déroulement du Festival.*

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DES CGU

La finalisation de toute réservation de billet implique l’acceptation pleine et entière des présentes CGU.

Les présentes CGU sont disponibles sur le site officiel du Festival et la plateforme de billetterie.

ARTICLE 10 – CONTACT

Pour toute demande d’information, le service accréditations est joignable par téléphone au +33 7 57 81 16 28 (coût d’un appel local).

Le service est accessible du lundi au vendredi, entre le 10 juin et le 30 septembre 2026, de 9h30 à 18h (heure de Paris).

Ces horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer sans préavis.

ARTICLE 13 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage indirect, perte de données, ou préjudice moral subi par le Participant dans le cadre de sa participation au Festival, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle dûment prouvée.